

Informatienota over de aanbieding van aandelen van de coöperatieve vennootschap FAIRCOOP

Dit document is opgesteld door de coöperatieve vennootschap Faircoop.

Dit document is geen prospectus en is niet gecontroleerd of goedgekeurd door de Autoriteit voor Financiële Diensten en Markten.

Deze informatienota is correct vanaf 21.12.2022.

WAARSCHUWING: DE BELEGGER LOOPT HET RISICO ZIJN BELEGGING GEHEEL OF GEDEELTELIJK TE VERLIEZEN EN/OF HET VERWACHTE RENDEMENT NIET TE BEHALEN.

DE BELEGGINGSINSTRUMENTEN ZIJN NIET BEURSGENOTEERD: HET KAN VOOR DE BELEGGER ZEER MOEILIK ZIJN OM ZIJN POSITIE DESGEWENST AAN EEN DERDE TE VERKOPEN

Deel I: Voornaamste risico's die eigen zijn aan de uitgevende instelling en de aangeboden beleggingsinstrumenten, specifiek voor de betrokken aanbieding.

Het aangeboden instrument is een aandeel. Door erop in te schrijven wordt de belegger eigenaar van een deel van het kapitaal van de emittent. De aandeelhouder is onderworpen aan het risico van de onderneming en loopt dus het risico het geïnvesteerde kapitaal te verliezen. In geval van liquidatie komt de aandeelhouder bij de verdeling van de opbrengst van de verkoop van activa op de tweede plaats, dat wil zeggen dat de aandeelhouder in de meeste gevallen niets kan terugkrijgen.

Het aandeel heeft een onbeperkte levensduur. Zie punt 3 in deel IV voor de terugbetalingsmogelijkheden.

In ruil daarvoor geeft het aandeel de aandeelhouder recht op een deel van de eventuele winst van de emittent en kan de aandeelhouder een inkomen ontvangen dat dividend wordt genoemd. Het bedrag van het dividend hangt af van de door de emittent gemaakte winst en van de wijze waarop hij besluit deze te verdelen tussen de reserves en de beloning van de aandeelhouders. Het aandeel geeft ook stemrecht op de algemene vergadering.

Volgens de emittent zijn de belangrijkste risico's voor de belegger de volgende:

Emittent-specifieke risico's - operationele en commerciële :	Er moet rekening worden gehouden met de volgende operationele en commerciële risico's: Te koop aangeboden producten van melk, zuivelproducten, fruit,
--	--

	<p>groenten en vlees hebben een houdbaarheidsdatum tussen 7 dagen en enkele maanden.</p> <p>Een product met een houdbaarheidsdatum is een microbiologisch zeer bederfelijk product dat na de houdbaarheidsdatum een direct gevaar voor de volksgezondheid kan opleveren. Bij onjuiste opslag verliezen producten al hun waarde.</p> <p>Zodra de houdbaarheidsdatum is verstreken, wordt het product als schadelijk beschouwd en mag het niet meer worden verkocht of gebruikt. Vóór het verstrijken van de houdbaarheidsdatum kan een aantal handelingen worden verricht die de houdbaarheid kunnen beïnvloeden.</p> <p>De prijs van de verschillende producten is gebaseerd op de marktprijzen die verband houden met de productiekosten en de onderhandelingen met de leveranciers.</p> <p>Elke prijsverhoging zal gevolgen hebben voor de acceptatie van het product door de klant in de supermarkten wanneer het wordt doorverkocht.</p> <p>Indien een van de werknemers gedurende een aanzienlijke periode niet kan werken, wordt binnen het team voor een vervanger gezorgd. Deze persoon zal over de nodige kennis beschikken om zijn of haar taken uit te voeren. Als de periode van afwezigheid langer duurt, kan het team worden aangevuld met een nieuwe werknemer.</p>
--	--

Deel II : Informatie over de uitgever.

A. Identiteit van de uitgever

1.1 Hoofdkantoor en land van herkomst	Autelhaut, rue Saint-Nicolas, 13 à 6700 Arlon
1.2 Rechtsvorm	Coöperatieve maatschappij
1.3 Bedrijfsnummer	BE 0820.243.975
1.4 Website	https://www.fairebel.be/
2. Activiteiten van de uitgever	De activiteiten van het bedrijf omvatten alle handelingen die verband houden met de productie, de fabricage en de handel in landbouwproducten. Het doel is de levensomstandigheden van de landbouwproducenten in stand te houden door hen in staat te stellen voor hun producten een prijs te krijgen die de productiekosten dekt en de ontwikkeling van een gezonde, duurzame en natuurvriendelijke landbouw en de bevordering van fairtradeproductketens te bevorderen.
3. Identiteit van de personen die meer dan 5% van het kapitaal van de uitgevende instelling bezitten.	Geen
4. Alle transacties tussen de uitgevende instelling en de in het vorige punt bedoelde personen en/of andere verbonden personen	Geen

dan aandeelhouders.	
5.1 Identiteit van de leden van het juridisch bestuursorgaan van de uitgevende instelling.	Josiane André Carine Dumont Daniel Hick-Rox Xavier Laduron Erwin Schöpges Dries Timmerman Tanja Van Poecke
5.2 Identiteit van de leden van het Directiecomité.	niet van toepassing.
5.3 Identiteit van de afgevaardigden voor het dagelijks beheer.	Erwin Schöpges
6. Het totaalbedrag van de beloning van de bestuurders en/of directeur(en) voor de laatste verslagperiode en het totaalbedrag van de voorzieningen of andere door de uitgevende instelling of haar dochterondernemingen getroffen erkenning voor de betaling van pensioenen, pensioen- of andere uitkeringen.	238.412,21 €
7. Wat de in punt 4 bedoelde personen betreft, vermelding van elke veroordeling bedoeld in artikel 20 van de wet van 25 april 2014 betreffende het statuut van en het toezicht op kredietinstellingen en effectenondernemingen.	Geen.
8. Beschrijving van belangenconflicten tussen de uitgevende instelling en de in de punten 3 en 5 bedoelde personen of met andere verbonden partijen.	Geen.
9. Identiteit van de auditor.	BDO REVISEUR D'ENTREPRISE BE 0431.088.289 IRE. : B00023 Rue Waucomont 51 à 4651 Battice vertegenwoordigd door Monsieur Schmetz réviseur IRE :A02370

B. Financiële informatie over de uitgevende instelling

1. Jaarrekeningen van de laatste twee jaar.	In de bijlage. Deze door de accountant gecontroleerde jaarrekeningen
2. Netto werkkapitaal.	31/12/2020 3.341.467,00 € 31/12/2021 1.785.274,00 €
3.1 Eigen vermogen.	Per 30/09/2022 € 5.697.471,75 vanaf (max. 90 dagen voor de start van het aanbod): gebaseerd op de niet goedgekeurde jaarrekeningen: De solvabiliteitsratio (bedrag van het eigen vermogen gedeeld door het balanstotaal) bedraagt 66,48% per

	30/09/2022.
3.2 Schulden.	Op 30/09/2022: op basis van de niet-goedgekeurde jaarrekeningen bedragen de schulden 2 871 956,82 euro.
3.3 Verwachte datum van het break-evenpoint.	Bereikt
3.4 De datum waarop de boekwaarde van de aandelen gelijk is aan de nominale waarde. Deze datum hangt af van het financiële plan dat de emittent aan het labelcomité heeft verstrekt. Dit financiële plan is een projectie die afhangt van vele factoren waarvan de verwezenlijking onzeker is.	De boekwaarde van de aandeel is hoger dan de nominale waarde.
4. Belangrijke wijziging van de financiële of handelspositie sinds het einde van het laatste boekjaar waarop de bij deze toelichting gevoegde jaarrekening betrekking heeft.	Geen.

Deel III : Informatie over het aanbod van beleggingsinstrumenten

A. Beschrijving van het aanbod

1.1 Minimumbedrag van het aanbod.	50 €
1.2 Minimumbedrag per investeerder.	50 €
1.3 Maximum inschrijvingsbedrag per investeerder.	500€ voor aandeelhouders met B-aandelen 50.000€ voor anderen.
2. Totale prijs van de aangeboden beleggingsinstrumenten.	4.000.000 euros
3.1 Openingsdatum van de aanbod.	28/12/2022
3.2 Sluitingsdatum van het aanbod.	28/12/2023
3.3 Uitgiftedatum van de beleggingsinstrumenten.	Naarmate de inschrijvingen worden ontvangen en na validering door het bestuur.
4. Aan de aandelen verbonden stemrechten.	Elke aandeelhouder heeft één stem, ongeacht het aantal aandelen dat hij bezit. Behoudens de in deze statuten en de wet bepaalde uitzonderingen, worden de besluiten van de algemene vergadering genomen bij volstreekte meerderheid van de aanwezige of vertegenwoordigde stemmen, en in elk geval bij volstreekte meerderheid van de stemmen van de aanwezige of vertegenwoordigde aandeelhouders van klasse A en A bis. Artikel 26 van de statuten van SC FAIRCOOP
5. Samenstelling van de Raad van Bestuur.	De vennootschap wordt bestuurd door een of

	<p>meer bestuurders, aandeelhouders, die door de algemene vergadering worden benoemd voor een periode van ten hoogste drie jaar. Aftredende bestuurders zijn herkiesbaar. De Raad van Bestuur bestaat uit ten minste drie en ten hoogste 17 leden. Elke groep aandeelhouders die een bepaalde aandelencategorie bezit, heeft het recht ten minste één bestuurder voor te dragen. De houders van aandelen van klasse A en A bis vormen in dit opzicht echter één groep en hebben het recht om vrijelijk een aantal bestuurders voor te dragen die de meerderheid van de te vervullen posten vertegenwoordigen. Bestuurders kunnen te allen tijde en zonder reden worden ontslagen. In geen geval mag aan een aftredend bestuurder een ontslagvergoeding worden uitgekeerd.</p>
6. Door de belegger te betalen kosten.	Geen.
7. In geval van overinschrijving	Terugbetaling van de laatste abonnees.

B. Redenen voor het aanbod

1. Verwacht gebruik van de ingezamelde bedragen.	<p>Het ingezamelde geld wordt gebruikt om de leveringscapaciteit van Fair Trade-producten te vergroten en het assortiment Fair Trade-producten uit te breiden. Financiering van de coöperatie om haar populariteit te vergroten.</p>
2. Bijzonderheden over de financiering van de investering of het project dat met de aanbieding wordt beoogd.	<p>Het kapitaal van de coöperatie groeit sinds 2010 voortdurend. Zonder deze openbare oproep was de kapitaalsverhoging onvoldoende om de onder punt 1 genoemde projecten te financieren waarvoor kapitaal moet worden aangetrokken.</p>
3. Andere financieringsbronnen voor de uitvoering van de investering of het project in kwestie	Geen

Deel IV : Informatie over de aangeboden beleggingsinstrumenten

A. Kenmerken van de aangeboden beleggingsinstrumenten

1. Aard en type van de beleggingsinstrumenten.	Coöperatieve acties
2.1 Devise van de beleggingsinstrumenten.	Euro
2.2 Denominatie van de beleggingsinstrumenten.	<p>- A- aandelen: melkproducenten. - Abis-aandelen: landbouwers die vóór 1 maart</p>

	<p>2019 aandelen A hebben verworven en geen melk (meer) produceren.</p> <ul style="list-style-type: none"> - B-aandelen: borgstellers - C-aandelen: rundveehouders. - D-aandelen: landbouwers die op hoofdbasis fruit produceren. - E-aandelen: landbouwers die groenten produceren als hoofdactiviteit. - F-aandelen: landbouwers die als hoofdberoep eieren produceren. - G-aandelen: landbouwers die als hoofdteelt varkensvlees produceren. - H-aandelen: landbouwers die pluimvee in hoofdberoep produceren. - I-aandelen: landbouwers die aardappelen als hoofdgewas verbouwen. - J-aandelen: landbouwers die bieten als hoofdteelt hebben. <p>Aandelen A bis zijn niet in het aanbod opgenomen. Een aandeelhouder mag slechts aandelen van één klasse bezitten.</p>
2.3 Nominale waarde van de beleggingsinstrumenten.	A, C, D, E, F, G, H, I, J : 100 B : 50
2.4 Risico van koersfluctuatie :	Ja.
3. Terugbetalingsvoorwaarden.	<p>De uittredende aandeelhouder heeft recht op de terugbetaling van zijn aandelen tegen een waarde die gelijk is aan de intrinsieke waarde van deze aandelen volgens de door de Algemene Vergadering van Aandeelhouders van het lopende boekjaar goedgekeurde balanscijfers, met inbegrip - behalve in geval van uitsluiting - van een evenredig deel van de beschikbare reserves, na aftrek van de belastingen waartoe de terugbetaling aanleiding kan geven.</p> <p>De betaling vindt plaats in het volgende boekjaar, mits het eigen vermogen van de vennootschap als gevolg van deze onttrekking niet verhindert dat zij voldoet aan de solvabiliteits- en liquiditeitstests. In dat geval wordt het recht op betaling automatisch opgeschort totdat er weer uitkeringen zijn toegestaan. Over dit bedrag is geen rente verschuldigd.</p>
4. Rangorde van de beleggingsinstrumenten in de kapitaalstructuur van de uitgevende instelling in geval van insolventie	Laatste rij.

5. Mogelijke beperkingen op de vrije overdracht van beleggingsinstrumenten.	Aandelen van de klassen A, C, D, E, F, G, H, I en J kunnen inter vivos of bij overlijden aan aandeelhouders of derden alleen worden overgedragen aan een familielid in de eerste graad en mits de toelatingsvoorwaarden worden nageleefd en de raad van bestuur vooraf zijn goedkeuring verleent. Aandelen van klasse B kunnen inter vivos of bij overlijden worden overgedragen aan aandeelhouders of derden, mits de toelatingsvoorwaarden worden nageleefd en de raad van bestuur vooraf zijn goedkeuring verleent.
6. In voorkomend geval, de jaarlijkse rentevoet en, in voorkomend geval, de methode ter bepaling van de toepasselijke rentevoet ingeval de rentevoet niet vast is.	niet van toepassing.
7. Dividendbeleid	Er wordt geen dividend uitgekeerd aan de aandelenklassen "landbouwers". De dividenden die aan de consumentenaandeelhouders worden uitgekeerd, zijn in de vorm van Fairebel-productbonnen.
8. Datum van betaling van rente of dividenduitkering.	niet van toepassing.

Deel V : Andere belangrijke informatie

Klacht over het financiële product	Als u een klacht heeft, kunt u contact opnemen met "info@faircoop.be". Als u niet tevreden bent, neem dan contact op met de consumentenbemiddelingsdienst, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).
------------------------------------	---

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **FAIRCOOP**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue Saint-Nicolas

N° : 13

Boîte :

Code postal : 6700

Commune : Arlon

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Arlon

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0820.243.975

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

30-06-2021

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **11-06-2022**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-app 6.1, C-app 6.2.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.4, C-app 6.2.5, C-app 6.3.1, C-app 6.3.2, C-app 6.3.4, C-app 6.3.6, C-app 6.4.1, C-app 6.4.2, C-app 6.5.1, C-app 6.5.2, C-app 6.7.2, C-app 6.8, C-app 6.12, C-app 6.17, C-app 6.18.1, C-app 6.18.2, C-app 6.20, C-app 9, C-app 11, C-app 12, C-app 13, C-app 14, C-app 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DUMONT CARINE

Rue St. Pierre 6

5630 Villers-Deux-Eglises

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-09-07

Fin de mandat : 2023-06-30

Administrateur

HICK-ROX DANIEL

Asteneterstrasse 19

4730 Hauset

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-09-07

Fin de mandat : 2023-06-30

Administrateur

TIMMERMAN DRIES

Legeweg 2

8490 Jabbeke

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-09-07

Fin de mandat :

Administrateur

SCHOPGES ERWIN

Im Tömmel 7

4770 Amblève

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-09-07

Fin de mandat : 2023-06-30

Président du Conseil d'Administration

ANDRE JOSIANE

Fraiture 8

6690 Vielsalm

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-09-07

Fin de mandat : 2023-06-30

Administrateur

VAN POECKE TANJA

Rivierstraat 9

9270 Laarne

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-09-07

Fin de mandat : 2023-06-30

Administrateur

LADURON XAVIER

Rue Albert Dekkers 79

4608 Warsage

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-09-07

Fin de mandat : 2023-06-30

Administrateur

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL (B00023)

0431088289

Rue Waucomont 51

4651 Battice

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-04-05

Fin de mandat : 2022-06-10

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

SCHMETZ CHRISTIAN (A02370)

Rue Waucomont 51

4651 Battice

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
STB Weynand & Partner SRL 0471534519 Eupener Strasse 61 4731 Eynatten BELGIQUE Représenté directement ou indirectement par : Herbert WEYNAND Expert-comptable Eupenerstrasse 61 4731 Eynatten BELGIQUE	50.740.191	A B C

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>4.046.276</u>	<u>2.159.760</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	41.601	18.223
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	107.108	124.637
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	102.038	124.637
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	5.070	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	3.897.567	2.016.900
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	3.897.567	2.016.900
Actions et parts		284	4.500	6.750
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	3.893.067	2.010.150

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	5.554.465	8.524.525
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	57.157	11.444
Stocks		30/36	57.157	11.444
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	57.157	11.444
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	2.697.198	2.517.925
Créances commerciales		40	2.508.448	2.422.847
Autres créances		41	188.750	95.078
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	2.751.127	5.924.976
Comptes de régularisation	6.6	490/1	48.982	70.180
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	9.600.741	10.684.286

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Disponible		10/15	<u>5.791.550</u>	<u>5.501.227</u>
Indisponible	6.7.1	10/11	5.669.173	5.378.849
		110	5.649.173	5.358.849
		111	20.000	20.000
		12		
Plus-values de réévaluation				
Réserves				
Réserves indisponibles		13	11.693	11.693
Réserves statutairement indisponibles		130/1	2.000	2.000
Acquisitions d'actions propres		1311	2.000	2.000
Soutien financier		1312		
Autres		1313		
Réserves immunisées		1319		
Réserves disponibles		132		
		133	9.693	9.693
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	110.685	110.685
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
Provisions pour risques et charges				
Pensions et obligations similaires		16		
Charges fiscales		160/5		
Grosses réparations et gros entretien		160		
Obligations environnementales		161		
Autres risques et charges		162		
		163		
	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>3.809.191</u>	<u>5.183.059</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	3.808.340	5.183.030
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.119.895	3.200.704
Fournisseurs		440/4	2.119.895	3.200.704
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	119.530	48.877
Impôts		450/3	38.278	11.068
Rémunérations et charges sociales		454/9	81.252	37.809
Autres dettes		47/48	1.568.914	1.933.450
Comptes de régularisation	6.9	492/3	851	28
TOTAL DU PASSIF		10/49	9.600.741	10.684.286

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	14.840.168	13.945.049
Chiffre d'affaires	6.10	70	14.647.832	13.921.911
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	192.337	23.139
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	14.826.684	13.955.302
Approvisionnements et marchandises		60	9.733.267	9.026.682
Achats		600/8	9.740.242	9.006.540
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-6.975	20.142
Services et biens divers		61	4.843.069	4.772.653
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	195.810	109.936
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	44.321	30.370
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4		-2.143
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	10.217	17.804
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	13.485	-10.253

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	39.301	61.017
Produits financiers récurrents		75	39.301	61.017
Produits des immobilisations financières		750	442	367
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9	38.859	60.650
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	6.350	3.543
Charges financières récurrentes	6.11	65	6.350	3.543
Charges des dettes		650	1.146	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	5.205	3.543
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	46.435	47.220
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	10.090	7.866
Impôts		670/3	10.217	10.593
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	127	2.727
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	36.345	39.355
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	36.345	39.355

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	147.030	140.487
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	36.345	39.355
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	110.685	101.133
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	110.685	110.685
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	36.345	29.802
Rémunération de l'apport		694	31.645	29.802
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696	4.700	
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	100.164
8022	28.875	
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	129.039	
8122P	XXXXXXXXXX	81.941
8072	5.497	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	87.438	
211	41.601	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	245.589
8193P		
	15.345	
8163		
8173		
(+)/(-) 8183		
8193	260.933	
	XXXXXXXXXX	
8253P		
	37.944	
8213		
8223		
8233		
(+)/(-) 8243		
8253		
	XXXXXXXXXX	120.951
8323P		
	158.895	
8273		
8283		
8293		
8303		
(+)/(-) 8313		
8323	158.895	
(24)	102.038	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	
8165	5.950	
8175		
(+)/(-) 8185		
8195	5.950	
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	
8275	880	
8285		
8295		
8305		
(+)/(-) 8315		
8325	880	
(26)	5.070	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	6.750
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373	2.250	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	4.500	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	4.500	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	2.010.150
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	2.125.000	
Remboursements	8593	242.083	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	3.893.067	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Charges à reporter

Produits acquis

Exercice
11.044
37.938

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

Disponible au terme de l'exercice
 Disponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces
 dont montant non libéré
 En nature
 dont montant non libéré

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXX	5.358.849
(110)	5.649.173	
111P	XXXXXXXXXX	20.000
(111)	20.000	
8790	5.669.173	
87901		
8791		
87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXX	60.384
8703	XXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Parts

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	38.061
450	217
9076	
9077	81.252

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Charges à imputer

Exercice
851

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740	192.337	
9086	7	3
9087	5,7	3,1
9088	7.539	3.564
620	161.219	84.042
621	16.920	10.468
622		
623	17.671	15.426
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		2.143
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	1.430	955
Autres	641/8	8.786	16.848
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		443

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Divers

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Frais de banque

Divers

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
	38.859	60.650
6501		
6502		
6510		
6511		
653	436	259
6560		
6561		
654		
655		
	4.005	2.092
	763	1.191

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Dividendes fiscalement déductibles
Dépenses non-admises fiscalement
Dons déductibles

Codes	Exercice
9134	10.217
9135	10.217
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	-31.645
	40.868
	3.650

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)
Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	1.283.383	1.266.611
9146	1.495.276	1.507.966
9147	70.278	53.670
9148	9.493	8.941

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	78.265
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	5.509
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :
Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [xxx] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode	Base	Taux en %	
			Principal	Frais accessoires
	L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	NR (non réévaluée) G (réévaluée)	Min. - Max.	Min. - Max.
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles	L	NR	20.00 - 20.00	20.00 - 20.00
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *				
4. Installations, machines et outillage *				
5. Matériel roulant *	L	NR	20.00 - 20.00	20.00 - 20.00
6. Matériel de bureau et mobilier*	L	NR	20.00 - 20.00	0.00 - 0.00
7. Autres immobilisations corp. *	L	NR	10.00 - 25.00	10.00 - 25.00

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR
- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

- Approvisionnements :
- En cours de fabrication - produits finis :
- Marchandises :

FIFO

4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [includ] [n'includ pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [includ] [n'includ pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

FAIRCOOP SC
Rue Saint-Nicolas 13
6700 Arlon
RPM Liège – Division Arlon – 0820.243.975

Rapport de gestion

Conformément aux articles 3:4 à 3:6 du Code des Sociétés et Associations (CSA), nous avons l'honneur de faire rapport sur les activités de notre société au cours de l'exercice 2021, clôturé le 31.12.2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels, également clôturés à cette date.

Les comptes annuels, composés du bilan, du compte de résultats et de l'annexe forment un tout et ont été établis conformément à la législation applicable à notre société.

La société n'a pas mené d'activités de recherche et développement.

La société n'a pas fait usage d'instruments financiers au sens de l'article 3:6, § 1., 8° du CSA.

Le total du bilan passe de 10,684 M€ à 9,601 M€. Les fonds propres augmentent pour atteindre un montant de 5,792 M€ à la clôture 2021. Les dettes totales diminuent de 5,183 M€ à 3,809 M€. Cette diminution est liée à la diminution des dettes fournisseurs, mais également à la diminution du bonus à verser pour l'année 2021.

Le chiffre d'affaires a légèrement augmenté pour atteindre 14,648 M€ en 2021.

Le bénéfice de l'exercice, après versement du bonus, s'élève à 36.344,73 €, à comparer à un bénéfice de 39.354,85 € pour l'exercice précédent.

Le bénéfice final de l'exercice est fortement influencé par les bonus attribués aux différents agriculteurs/coopérateurs. C'est ainsi, qu'avant versement des bonus, le bénéfice de l'exercice s'élevait à 1.518.220,91 €, à comparer avec un montant de 1.931.014,35 € pour l'exercice précédent. Le bénéfice 2021 avant attribution du bonus, est donc en baisse par rapport à l'année précédente.

Le poste « biens et services divers » augmente de 4.773 M€ à 4.843 M€ malgré une diminution des bonus versés. L'augmentation est principalement due à l'augmentation du budget publicités et marketing.

Les frais de personnel augmentent de 109.936,13 € à 195.810,48 €. Ceci est dû à l'augmentation des membres du personnel : 4,7 ETP en moyenne en 2021 par rapport à 3,1 ETP en 2020.

La politique d'amortissement n'a pas été modifiée.

En conséquence des variations explicitées ci-dessus, le résultat d'exploitation s'établit à 13.484,54 €, à comparer à - 10.253,01 € pour l'année précédente.

Le résultat financier (différence entre produits et charges financières) est à nouveau positif. Ceci est dû aux accords commerciaux avec le fournisseur LUXLAIT.

L'article 3:6 § 1^{er}, 9° du CSA impose de développer de manière plus large la situation de la société :

- la société n'est confrontée à aucun problème d'ordre environnemental ;
- la société n'a pas de litiges sociaux ;
- la société possède trois succursales : Arlon, Gerpennes et St.-Vith ;
- il n'y a pas de litiges fiscaux ;
- Aucun évènement post-clôture ayant un impact sur les comptes n'est survenu.

Affectation du résultat

Nous proposons l'affectation suivante :

Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+ 110.685,30 €
Bénéfice de l'exercice à affecter	+ 36.344,73 €
Prime bénéficiaire employés	- 4.700,00 €
Dividendes distribués aux actionnaires catégorie B	<u>- 31.644,73 €</u>
Bénéfice à reporter	110.685,30 €

Après approbation des comptes annuels, nous vous prions d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat accompli durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

St.-Vith, le 2 mai 2022

Erwin Schöpges
Président du Conseil d'Administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Tél.: +32 (0)87 69 30 00
Fax : +32 (0)87 67 93 58
www.bdo.be

Rue Waucumont 51
B-4651 Battice

FAIRCOOP SC

**Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SC FAIRCOOP POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de SC FAIRCOOP (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 5 avril 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 3 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 9.600.741 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 36.345 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Responsabilités de l'organe
d'administration relatives à
l'établissement des comptes annuels**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

**Responsabilités du commissaire relatives
à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs

des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

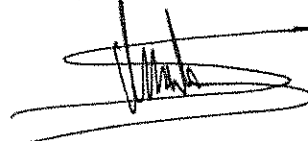
Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de la (les) distribution(s) décidée(s) par l'assemblée générale du 29 juin 2021 conformément à l'article 6:116, § 1^{er} du Code des sociétés et des associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration.

Battice, le 28 mai 2022



BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Christian SCHMETZ

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

Temps plein
Temps partiel
Total en équivalents temps plein (ETP)

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein
Temps partiel
Total

Frais de personnel

Temps plein
Temps partiel
Total

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	3	1	2
1002	2,4		2,4
1003	4,7	1	3,7
1011	4.935	1.329	3.606
1012	2.603		2.603
1013	7.538	1.329	6.209
1021	128.194	34.523	93.671
1022	67.617		67.617
1023	195.810	34.523	161.288
1033			

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	3,1	0,8	2,3
1013	3.564	654	2.910
1023	109.936	20.173	89.763
1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	3	4	5,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1		1
Contrat à durée déterminée	111	2	4	4,7
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120		1	0,8
de niveau primaire	1200		1	0,8
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	3	3	4,9
de niveau primaire	1210	2	3	3,9
de niveau secondaire	1211	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	3	4	5,7
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1	4	3,3
210			
211	1	4	3,3
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Chômage avec complément d'entreprise
 Licenciement
 Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305		1	0,5
310			
311		1	0,5
312			
313			
340			
341			
342			
343		1	0,5
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

43	28/07/2021	BE 0820.243.975	38	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21424.00516	C-app 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **FAIRCOOP**
 Forme juridique: Société coopérative
 Adresse: Rue Saint-Nicolas N°: 13 Boîte:
 Code postal: 6700 Commune: Arlon
 Pays: Belgique
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Arlon
 Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0820.243.975

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 25-09-2020

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 29-06-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2020 au 31-12-2020

Exercice précédent du 01-01-2019 au 31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-app 6.1, C-app 6.2.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.4, C-app 6.2.5, C-app 6.3.1, C-app 6.3.2, C-app 6.3.4, C-app 6.3.5, C-app 6.3.6, C-app 6.4.1, C-app 6.4.2, C-app 6.5.1, C-app 6.5.2, C-app 6.7.2, C-app 6.8, C-app 6.17, C-app 6.18.1, C-app 6.18.2, C-app 6.20, C-app 9, C-app 11, C-app 12, C-app 13, C-app 14, C-app 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

BONAVENTURE MARC

Du Tilleul 6
4861 Soiron
BELGIQUE

Début de mandat: 31-03-2017

Fin de mandat: 07-09-2020

Administrateur

SCHOPGES ERWIN

Im Tömmel 7
4770 Amblève
BELGIQUE

Début de mandat: 07-09-2020

Fin de mandat: 30-06-2023

Président du Conseil d'Administration

HICK-ROX DANIEL

Asteneterstrasse 19
4730 Hauset
BELGIQUE

Début de mandat: 07-09-2020

Fin de mandat: 30-06-2023

Administrateur

KAUT ERWIN

Schlosshof, Bracht 10
4790 Burg-Reuland
BELGIQUE

Début de mandat: 05-04-2019

Fin de mandat: 07-09-2020

Administrateur

FRANCO GUY

Marais 36
7864 Deux-Acres
BELGIQUE

Début de mandat: 05-04-2019

Fin de mandat: 07-09-2020

Administrateur

VAN DEN HAUTE HENDRIK

Schoorveldbaan 348
9400 Ninove
BELGIQUE

Début de mandat: 31-03-2017

Fin de mandat: 07-09-2020

Administrateur

DEKNUDT YVON

Rue du Flamant 16
7090 Braine-le-Comte

N°	BE 0820.243.975		C-app 2.1
----	-----------------	--	-----------

BELGIQUE

Début de mandat: 31-03-2017

Fin de mandat: 07-09-2020

Administrateur

ANDRE JOSIANE

Fraiture 8

6690 Vielsalm

BELGIQUE

Début de mandat: 07-09-2020

Fin de mandat: 30-06-2023

Administrateur

DUMONT CARINE

Rue St. Pierre 6

5630 Villers-Deux-Eglises

BELGIQUE

Début de mandat: 07-09-2020

Fin de mandat: 30-06-2023

Administrateur

WILLEME MICHEL

Rue Arc-En-Ciel 50

6680 Sainte-Ode

BELGIQUE

Début de mandat: 14-04-2018

Fin de mandat: 07-09-2020

Administrateur

VAN POECKE TANJA

Rivierstraat 9

9270 Laarne

BELGIQUE

Début de mandat: 07-09-2020

Fin de mandat: 30-06-2023

Administrateur

LADURON XAVIER

Rue Albert Dekkers 79

4608 Warsage

BELGIQUE

Début de mandat: 07-09-2020

Fin de mandat: 30-06-2023

Administrateur

TIMMERMAN DRIES

Legeweg 2

8490 Jabbeke

BELGIQUE

Début de mandat: 07-09-2020

Administrateur

BDO RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00023)

BE 0431.088.289

Rue Waucomont 51

4651 Battice

BELGIQUE

Début de mandat: 05-04-2019

Fin de mandat: 10-06-2022

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

SCHMETZ CHRISTIAN (A02370)

Rue Waucomont 51

4651 Battice

BELGIQUE

N°	BE 0820.243.975	C-app 2.2
----	-----------------	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
STB WEYNAND & PARTNER SRL BE 0471.534.519 Eupener Strasse 61 4731 Eynatten BELGIQUE Représenté directement ou indirectement par WEYNAND Herbert Expert-comptable Eupenerstrasse 61 4731 Eynatten BELGIQUE	50.740.191	A B C

* Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>2.159.760</u>	<u>1.644.645</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	18.223	3.089
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	124.637	91.056
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	124.637	91.056
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	2.016.900	1.550.500
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	2.016.900	1.550.500
Actions et parts		284	6.750	6.750
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	2.010.150	1.543.750
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>8.524.525</u>	<u>6.314.555</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	11.444	31.586
Stocks		30/36	11.444	31.586
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	11.444	31.586
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	2.517.925	2.697.895
Créances commerciales		40	2.422.847	2.523.781
Autres créances		41	95.078	174.114
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	5.924.976	3.516.882
Comptes de régularisation	6.6	490/1	70.180	68.192
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	10.684.286	7.959.199

N°	BE 0820.243.975	C-app 3.2
----	-----------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport	6.7.1	10/15	5.501.227	4.518.588
Disponible		10/11	5.378.849	4.405.763
Indisponible		110	5.358.849	
Plus-values de réévaluation		111	20.000	4.405.763
Réserves		12		
Réserves indisponibles		13	11.693	11.693
Réserves statutairement indisponibles		130/1	2.000	2.000
Acquisition d'actions propres		1311	2.000	2.000
Soutien financier		1312		
Autres		1313		
Réserves immunisées		1319		
Réserves disponibles		132		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		133	9.693	9.693
Subsides en capital		134		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		14	110.685	101.133
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		15		
Provisions pour risques et charges		16		
Pensions et obligations similaires		160/5		
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges	6.8	163		
Impôts différés		164/5		
DETTES		168		
Dettes à plus d'un an	6.9	17/49	5.183.059	3.440.611
Dettes financières		17		
Emprunts subordonnés		170/4		
Emprunts obligataires non subordonnés		170		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		171		
Etablissements de crédit		172		
Autres emprunts		173		
Dettes commerciales		174		
Fournisseurs		175		
Effets à payer		1750		
Acomptes sur commandes		1751		
Autres dettes		176		
Dettes à un an au plus	6.9	178/9	5.183.030	3.436.680
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42/48		
Dettes financières		42		
Etablissements de crédit		43		
Autres emprunts		430/8		
Dettes commerciales		439		
Fournisseurs		44	3.200.704	2.052.505
Effets à payer		440/4	3.200.704	2.052.505
Acomptes sur commandes		441		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	46		
Impôts		45	48.877	53.989
Rémunérations et charges sociales		450/3	11.068	10.024
Autres dettes		454/9	37.809	43.965
Comptes de régularisation	6.9	47/48	1.933.450	1.330.185
TOTAL DU PASSIF		492/3	28	3.931
		10/49	10.684.286	7.959.199

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	13.945.049	10.649.144
Chiffre d'affaires	6.10	70	13.921.911	10.585.662
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	23.139	59.799
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		3.684
Coût des ventes et des prestations		60/66A	13.955.302	10.692.670
Approvisionnements et marchandises		60	9.026.682	6.526.949
Achats		600/8	9.006.540	6.541.941
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	20.142	-14.992
Services et biens divers		61	4.772.653	4.020.441
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	109.936	86.207
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	30.370	39.392
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	-2.143	4.973
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	17.804	14.708
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-10.253	-43.526
Produits financiers		75/76B	61.017	61.210
Produits financiers récurrents		75	61.017	61.210
Produits des immobilisations financières		750	367	908
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9	60.650	60.302
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	3.543	8.842
Charges financières récurrentes	6.11	65	3.543	8.842
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	3.543	8.842
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	47.220	8.842
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	7.866	6.941
Impôts		670/3	10.593	6.941
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	2.727	
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	39.355	1.901
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	39.355	1.901

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	140.487	128.017
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	39.355	1.901
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	101.133	126.116
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	110.685	101.133
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	29.802	26.884
Rémunération de l'apport		694	29.802	26.884
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXXXX	81.646
8022	18.518	
8032		
8042		
8052	100.164	
8122P	XXXXXXXXXXXX	78.557
8072	3.384	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	81.941	
211	18.223	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	202.334
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	60.568	
Cessions et désaffectations	8173	17.312	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	245.589	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	111.278
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	26.986	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	17.312	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	120.951	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	124.637	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	6.750

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8363

Cessions et retraits

8373

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8383

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8393

6.750
Plus-values au terme de l'exercice

8453P

XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8413

Acquises de tiers

8423

Annulées

8433

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8443

Plus-values au terme de l'exercice

8453

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523P

XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8473

Reprises

8483

Acquises de tiers

8493

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8513

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553P

XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8543

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

284

6.750
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8P

XXXXXXXXXX
1.543.750
Mutations de l'exercice

Additions

8583

501.400

Remboursements

8593

35.000

Réductions de valeur actées

8603

Réductions de valeur reprises

8613

Différences de change

(+)/(-)

8623

Autres

(+)/(-)

8633

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8

2.010.150
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8653

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter

Produits acquis

Exercice
10.180
60.000

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

- Disponible au terme de l'exercice
- Disponible au terme de l'exercice
- Indisponible au terme de l'exercice
- Indisponible au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXX	
110	5.358.849	
111P	XXXXXXXXXX	4.405.763
111	20.000	
8790	5.378.849	
87901		
8791		
87911		

CAPITAUX PROPRES APPORTÉS PAR LES ACTIONNAIRES

- En espèces
 - dont montant non libéré
- En nature
 - dont montant non libéré

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXX	57.226
8703	XXXXXXXXXX	

Modifications au cours de l'exercice

- Actions nominatives
- Actions dématérialisées

Actions propres

- Détenues par la société elle-même
 - Nombre d'actions correspondantes
- Détenues par ses filiales
 - Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

- Suite à l'exercice de droits de conversion
 - Montant des emprunts convertibles en cours
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
- Suite à l'exercice de droits de souscription
 - Nombre de droits de souscription en circulation
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Parts

- Répartition
 - Nombre de parts
 - Nombre de voix qui y sont attachées
- Ventilation par actionnaire
 - Nombre de parts détenues par la société elle-même
 - Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Explication complémentaire relative à l'apport (y compris l'apport en industrie)

Exercice

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières	
Emprunts subordonnés	
Emprunts obligataires non subordonnés	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	
Etablissements de crédit	
Autres emprunts	
Dettes commerciales	
Fournisseurs	
Effets à payer	
Acomptes sur commandes	
Dettes fiscales, salariales et sociales	
Impôts	
Rémunérations et charges sociales	
Autres dettes	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	

Codes	Exercice
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts	
Dettes fiscales échues	
Dettes fiscales non échues	
Dettes fiscales estimées	
Rémunérations et charges sociales	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	

Codes	Exercice
9072	11.068
9073	
450	
9076	
9077	37.809

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer

Exercice
28

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour la société

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	3	2
9087	3,1	1,8
9088	3.564	3.224
620	84.042	62.572
621	10.468	11.989
622		
623	15.426	11.646
624		
635	(+)/(-)	
9110		
9111		
9112		4.973
9113	2.143	
9115		
9116		
640	955	4.368
641/8	16.848	10.341
9096		
9097		0,8
9098		1.576
617	443	38.745

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Divers

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
	60.650	60.302
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES		
Amortissement des frais d'émission d'emprunts		
6501		
Intérêts portés à l'actif		
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées		
6510		
Reprises		
6511		
Autres charges financières		
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances		
653	259	99
Provisions à caractère financier		
Dotations		
6560		
Utilisations et reprises		
6561		
Ventilation des autres charges financières		
Différences de change réalisées		
654		
Ecart de conversion de devises		
655		
Autres		
Frais de banque		
	2.092	2.092
Divers		
	1.191	6.651

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

PRODUITS NON RÉCURRENTS

Produits d'exploitation non récurrents

Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles
 Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents
 Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles
 Autres produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières
 Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents
 Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières
 Autres produits financiers non récurrents

CHARGES NON RÉCURRENTES

Charges d'exploitation non récurrentes

Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles
 Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)
 Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles
 Autres charges d'exploitation non récurrentes
 Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)

Charges financières non récurrentes

Réductions de valeur sur immobilisations financières
 Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)
 Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières
 Autres charges financières non récurrentes
 Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
76		3.684
76A		3.684
760		
7620		
7630		
764/8		3.684
76B		
761		
7621		
7631		
769		
66		
66A		
660		
6620		
6630		
664/7		
6690		
66B		
661		
6621		
6631		
668		
6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

- Dividendes fiscalement déductibles
- Dépenses non-admises
- Dons déductibles

Codes	Exercice
9134	10.534
9135	10.534
9136	
9137	
9138	59
9139	59
9140	
	-29.802
	25.016
	-300

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives

- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	1.266.611	928.649
9146	1.507.966	1.166.923
9147	53.670	33.409
9148	8.941	8.065

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS
Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	78.265
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)
 Marchandises vendues (à livrer)
 Devises achetées (à recevoir)
 Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées
 Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

N°	BE 0820.243.975		C-app 6.14
----	-----------------	--	------------

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)

Financement nouvelle ligne de production LUXLAIT 2021

Exercice
2.000.000

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
280/1		
280		
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

N°	BE 0820.243.975	C-app 6.15
----	-----------------	------------

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	5.509
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

Règles d'évaluation

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [xxx] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode	Base	Taux en %	
			Principal	Frais accessoires
	L (linéaire)	NR (non réévaluée)	Min. - Max.	Min. - Max.
+ 1. Frais d'établissement				
+ 2. Immobilisations incorporelles	L	NR	20.00 - 20.00	20.00 - 20.00
+ 3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *				
+ 4. Installations, machines et outillage *				
+ 5. Matériel roulant *	L	NR	20.00 - 20.00	20.00 - 20.00
+ 6. Matériel de bureau et mobilier*	L	NR	20.00 - 20.00	0.00 - 0.00
+ 7. Autres immobilisations corp.				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :

2. En cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

FIFO

4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

N°	BE 0820.243.975		C-app 6.19
----	-----------------	--	------------

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

FAIRCOOP SC
Rue Saint-Nicolas 13
6700 Arlon
RPM Liège -- Division Arlon – 0820.243.975

Rapport de gestion

Conformément aux articles 3:4 à 3:6 du Code des Sociétés et Associations (CSA), nous avons l'honneur de faire rapport sur les activités de notre société au cours de l'exercice 2020, clôturé le 31.12.2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels, également clôturés à cette date.

Les comptes annuels, composés du bilan, du compte de résultats et de l'annexe forment un tout et ont été établis conformément à la législation applicable à notre société.

La société n'a pas mené d'activités de recherche et développement.

La société n'a pas fait usage d'instruments financiers au sens de l'article 3:6, § 1., 8° du CSA.

Le total du bilan passe de 7,959 M€ à 10,684 M€. Les fonds propres augmentent pour atteindre un montant de 5,501 M€ à la clôture 2020. Les dettes totales augmentent de 3,441 M € à 5,183 M€. Cette augmentation est liée à l'augmentation des dettes fournisseurs, mais également à l'augmentation du bonus à verser pour l'année 2020. L'augmentation de ces deux postes est elle-même à mettre en relation avec le développement de nos activités.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 3,336 M€ pour atteindre 13,922 M€ en 2020.

Le bénéfice de l'exercice, après versement du bonus, s'élève à 39.354,85 €, à comparer à un bénéfice de 1.900,91 € pour l'exercice précédent.

Le bénéfice final de l'exercice est fortement influencé par le « bonus commercial compensatoire » attribué aux différents agriculteurs/coopérateurs. C'est ainsi, qu'avant versement du bonus, le bénéfice de l'exercice s'élevait à 1.931.014,35 €, à comparer avec un montant de 1.313.937,29 € pour l'exercice précédent. Le bénéfice 2020 avant attribution du bonus, était donc nettement supérieur à l'année précédente. Un bonus de 46,50 € par action pour les agriculteurs producteurs de lait a pu être versé en 2020, en comparaison avec un montant de 34 € pour 2019.

Le poste « biens et services divers » augmente de 4.020 M€ à 4.773 M€. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation du bonus compensatoire attribué (+ 586.563 €) et à l'augmentation de publicités ROSSEL (+ 286.243 €).

Les frais de personnel augmentent de 86.206,82 € à 109.936,13 €. Ceci est dû à l'augmentation des membres du personnel : 2 personnes ont été engagées (2 ETP) et 1 personne (0,8 ETP) a quitté l'entreprise.

La politique d'amortissement n'a pas été modifiée.

ES En conséquence des variations explicitées ci-dessus, le résultat d'exploitation s'établit à - 10.253,01 €, à comparer à - 43.526,02 € pour l'année précédente.

Le résultat financier (différence entre produits et charges financières) est à nouveau positif. Ceci est dû aux accords commerciaux avec le fournisseur LUXLAIT.

L'article 3:6 § 1^{er}, 9° du CSA impose de développer de manière plus large la situation de la société :

- la société n'est confrontée à aucun problème d'ordre environnemental ;
- la société n'a pas de litiges sociaux ;
- la société possède trois succursales : Arlon, Gerpennes et St.-Vith ;
- il n'y a pas de litiges fiscaux ;
- Aucun évènement post-clôture ayant un impact sur les comptes n'est survenu.

Affectation du résultat

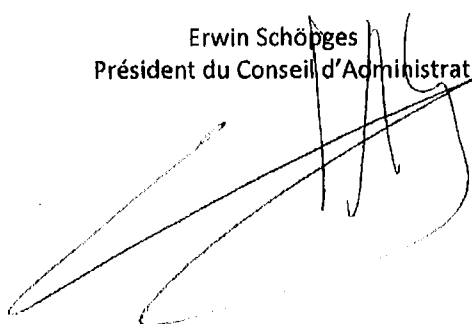
Nous proposons l'affectation suivante :

Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+ 101.132,63 €
Bénéfice de l'exercice à affecter	+ 39.354,85 €
Dividendes distribués aux actionnaires catégorie B	<u>- 29.802,18 €</u>
Bénéfice à reporter	110.685,30 €

Après approbation des comptes annuels, nous vous prions d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat accompli durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

St.-Vith, le 15 juin 2021

Erwin Schöppges
Président du Conseil d'Administration





Tél. : +32 (0)87 69 30 00
Fax : +32 (0)87 67 93 58
www.bdo.be

Rue Waucumont 51
B-4651 Battice

FAIRCOOP SC

**Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
pour l'exercice clos le 31 décembre 2020**

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SC FAIRCOOP POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de FAIRCOOP SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 5 avril 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 2 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 10.684.286 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 39.355 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs

des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Battice, le 15 juin 2021



Signé numériquement par
Christian Schmetz (Signature)
DN : cn=Christian Schmetz
(Signature), c=BE
Emplacement : Liège - Belgium
Date : 2021.06.15 22:31:16 +0200

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Christian SCHMETZ

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

200 218

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	2,8	0,8	2
Temps partiel	1002	0,4		0,4
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	3,1	0,8	2,3
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	3.162	654	2.508
Temps partiel	1012	402		402
Total	1013	3.564	654	2.910
Frais de personnel				
Temps plein	1021	97.536	20.173	77.362
Temps partiel	1022	12.400		12.400
Total	1023	109.936	20.173	89.763
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	1,8		1,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	3.224		3.224
Frais de personnel	1023	86.207		86.207
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (SUITE)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	3		3
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1		1
Contrat à durée déterminée	111	2		2
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		1
de niveau primaire	1200	1		1
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	2		2
de niveau primaire	1210	1		1
de niveau secondaire	1211	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	3		3
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		443

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE
ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2		2
210			
211	2		2
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305		1	0,8
310		1	0,8
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343		1	0,8
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	